

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire, a adopté à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif de l'Exercice 2021 qui présente les résultats cumulés suivants :

#### *Budget Général*

Section Investissement	Total des Dépenses	<b>199 949,39 €</b>
Section Investissement	Total des Recettes	<b>642 141,33 €</b>
Section Fonctionnement	Total des Dépenses	<b>984 366,56 €</b>
Section Fonctionnement	Total des Recettes	<b>1 190 083,34 €</b>

Soit un excédent cumulé en Section de Fonctionnement de 205 716,78 € et un Excédent d'Investissement de 442 191,94 €

#### *Budget Eau et Assainissement*

Section Investissement	Total des Dépenses	<b>129 777,45 €</b>
Section Investissement	Total des Recettes	<b>196 032,36 €</b>
Section Exploitation	Total des Dépenses	<b>170 287,06 €</b>
Section Exploitation	Total des Recettes	<b>184 789,28 €</b>

Soit un excédent cumulé en Section d'exploitation de 14 502,22 € et un excédent de 66 254,91 € pour la Section d'Investissement

### **COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes de la gestion comptable de la Commune en 2021 par le trésorier de la collectivité. Il est en conformité avec le Compte Administratif dressé par le Maire.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Compte-tenu des résultats ci-dessus et du montant des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide pour l'élaboration du Budget Primitif Général 2022 d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'Investissement

Pour le budget Eau & Assainissement, les excédents d'exploitation et d'investissement seront repris dans leur section respective.

## **TAUX D'IMPOSITION 2021**

- A décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux de taxe foncière bâti passe est maintenu à 33.23 % Le taux de taxe foncière non bâti reste à 35.56 %.

## **BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre ainsi

### **- Budget Général**

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES	1 300 000 €	1 210 000 €

Les principales dépenses prévues cette année sont : Remboursement du portage foncier à l'EPF pour la cité Cleyzeau, Réalisation de fresques pour la mise en valeur de la commune, travaux de voirie, Acquisition d'immeubles rue de la Gare, agrandissement du columbarium, ralentisseur devant l'école primaire, réaménagement du square de la Place de la Mairie, reconstruction du mur de la STEP.

### **- Budget Eau et Assainissement**

	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES	174 000 €	270 000 €

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de fonctionnement des STEP et postes de refoulement.

En investissement : Remise en service de la source d'eau potable du Tunnel (coût estimatif de 120 000 € financé par un emprunt de 88 000 € ), divers travaux sur les déversoirs d'orage et poste de relevage

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

- A dressé la liste des subventions accordées aux associations pour cette année. Les principales sont les suivantes (Tenay en couleurs : 5 000 €, Ain Cœur d'Art 400 €, Comité des Fêtes 800 €, Collège de l'Albarine 4 500 €, Sou des Ecoles 800 €, Banque alimentaire 800 €, Restos du Cœur 100 €

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- a décidé de déposer un dossier de demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'agrandissement du columbarium au cimetière, et un dossier auprès de la Communauté de Communes pour l'aménagement du square de la Place de la Mairie

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- A autorisé le Maire à signer une convention avec la communauté de communes Bugey Sud pour l'indemnisation du compte-épargne temps de l'agent qui mute dans cette collectivité au 1<sup>er</sup> avril 2022
- A décidé de participer aux frais de téléphonie mobile pour les agents utilisant leur téléphone personnel pour les besoins du service
- A décidé de modifier le contrat d'assurance de protection statutaire en réévaluant la cotisation assurance décès
- Conformément à la loi, a pris acte de la prochaine obligation de mise en œuvre d'une participation financière de la collectivité dans le domaine santé et dans le domaine prévoyance. Cette mesure vise à se rapprocher du dispositif en place dans le privé.

## **PROJET DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

- A pris connaissance de la décision du bureau de l'Afafaf de dissoudre cette association du fait que l'objet inscrit dans les statuts est terminé et accepté de reprendre l'actif (propriété des chemins ruraux) et le passif (dette de certains propriétaires).

## **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

- A pris connaissance d'une demande pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale sise au Tir et a décidé d'y surseoir dans l'attente de précisions supplémentaires (projet, prix)

## **URBANISME**

### **► DESIGNATION D'UN ADJOINT CHARGE DE DELIVRER LES AUTORISATIONS D'URBANISME**

- A désigné Christian SAVOI, 1<sup>er</sup> adjoint, pour délivrer les autorisations d'urbanisme (3 DP) déposées par le Maire, celui ne pouvant prendre une décision s'il est intéressé (article L.4227 du code de l'urbanisme)

### **► CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- A décidé de conclure une convention avec le porteur du projet de transformation de l'ancienne maison de retraite en hôtel, afin de l'autoriser à utiliser les parkings publics pour le stationnement de sa clientèle.  
Cette convention se substitue à la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement (PNRAS) instaurée dans le PLU approuvé en 2014, mais supprimée par la loi en 2015.  
Le montant annuel de la redevance a été fixé à 2 000 €.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal a pris connaissance du récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2021

### **- PARCELLE EN TIELAX**

Saisi d'une demande d'amélioration de l'accès à une parcelle située en Tielax, le conseil municipal a décidé que le chemin desservant ladite parcelle serait élagué et aménagé au mieux.

### **- FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE**

Le conseil municipal est informé qu'une pétition à l'initiative des parents d'élèves contre la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, a recueilli plus de 240 signatures.